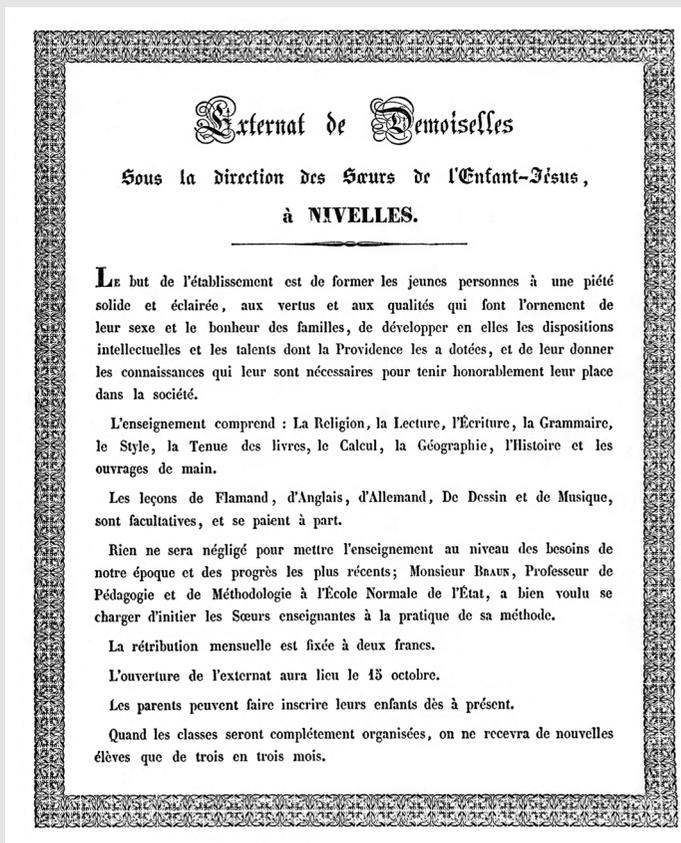


## L'école normale pour demoiselles de Nivelles

En septembre 1842, une loi impose la création dans notre pays de deux écoles normales pour la formation des instituteurs, l'une pour les provinces flamandes à Lierre et l'autre pour les provinces wallonnes à Nivelles. Dans cette ville, deux établissements sont ouverts, l'un pour les jeunes gens et l'autre pour les jeunes filles. Le premier deviendra l'école normale de l'État. Le second est confié en août 1849 à la congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus. Il est aujourd'hui une composante de l'École normale catholique du Brabant wallon à Louvain-la-Neuve.

- ▶ Prospectus de présentation de l'externat pour demoiselles de Nivelles. 1850.



## La formation des maîtres

■ Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des maîtres d'école n'ont pas de qualification professionnelle. Issus le plus souvent de familles modestes et peu alphabétisées, ils ne sont pas toujours très compétents. Leur fonction principale, transmise habituellement de père en fils, est celle de secrétaire paroissial, sacristain et fossoyeur. Les curés, qui ont la charge de l'instruction des enfants de leur paroisse, recrutent davantage les maîtres d'école pour leurs convictions religieuses que pour leurs qualités pédagogiques. D'une localité à l'autre, le niveau et le type d'instruction varient considérablement.

■ Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs publics réfléchissent à la manière d'assurer aux élèves une instruction de base satisfaisante et partout semblable. Ils portent leurs efforts sur la **professionnalisation du métier d'instituteur**. Dès les années 1840, ils créent des écoles spécialisées, appelées écoles normales. Les futurs maîtres y approfondissent leurs connaissances générales et y apprennent comment faire la classe. Dans ses établissements, où ils sont habituellement internes, les instituteurs acquièrent également une façon de vivre et une manière de penser qui font la spécificité de leur profession et assure leur respectabilité sociale.

■ Une fois diplômés, **ces enseignants nouveaux ne sont pas livrés à eux-mêmes**. Ils sont encadrés par un corps d'inspecteurs, participent périodiquement à des conférences pédagogiques, reçoivent des publications spécialisées, etc. Outre les programmes de cours, ils disposent de manuels scolaires qui les aident à pratiquer au mieux leur métier, un métier qui n'est plus désormais une activité d'appoint.

- ◀ Une leçon modèle dans une classe de l'école primaire d'application de l'école normale des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Nivelles. Photographie professionnelle anonyme. Vers 1950.

*L'école normale applique longtemps les méthodes de formation héritées du XIX<sup>e</sup> siècle. Des étudiantes institutrices groupées au fond d'une classe d'école primaire assistent à une leçon donnée par une maîtresse chevronnée. Elles observent les techniques d'enseignement afin de s'en inspirer. Ainsi débute leur formation pratique. Des religieuses, professeurs à l'école normale, les accompagnent. Au terme de la leçon, elles dégageront avec les futures institutrices les règles à suivre pour bien enseigner.*



Archives des Sœurs de l'Enfant-Jésus, Nivelles. Collection privée.